

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ALTERNANCE

PROCEDURE D'INSCRIPTION

A la Maison Familiale d'Anzy le Duc, l'inscription des élèves s'effectue en 4 étapes :

1. Une demande d'inscription à remplir pour laquelle il sera fourni les pièces demandées
2. A réception de la demande, une étude du dossier du candidat (de la candidate)
 - Avec prise de rendez-vous et rencontre du candidat (de la candidate) et de ses parents
 - Au vu du dossier scolaire
 - Entretien avec le jeune et sa famille

Si l'étude du dossier s'avère positive, un dossier définitif de rentrée sera transmis à la famille

3. Une admission définitive après réception du dossier de rentrée **complet**.
4. Inscription obligatoire à partir du mois de mai par les parents avec EDUCONNECT pour affectation des élèves rentrant en seconde professionnelle. (codes fournis par le collège d'origine)

TRANSPORTS

INTERNE :

- TRAJET Charolles / Paray le Monial / Anzy le Duc

Lundi matin : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

- **8H00 CHAROLLES** : Internat Rue de Bourgogne
- **8H30 PARAY LE MONIAL** : gare SNCF

Vendredi soir : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

- **16H45 PARAY LE MONIAL** : gare SNCF
- **17H00 CHAROLLES** : Internat Rue de Bourgogne

- TRAJET Anzy le Duc / Régions Roannaises :

Service mis en place par la MFR. Les lieux d'arrêts et horaires vous seront donnés à la rentrée.

DEMI-PENSIONNAIRE :

Trajets Marcigny / Anzy le Duc : (Uniquement pour les classes de 4^e-3^e)

Service gratuit mis en place par la Maison Familiale.

Le matin : 8h25 Place Irène Popard MARCIGNY et le soir : 16h30 Place Irène Popard MARCIGNY

AUTRES TRAJETS

Vous pouvez consulter les horaires des Bus du Conseil Régional sur le site :

www.bourgognefranche-comte.fr /ONGLET : Transports scolaires / ONGLET : Département 71/Horaires

Et les horaires des trains sur le site : www.voyages-sncf.com

ASSURANCES "ACCIDENT DU TRAVAIL" DES ELEVES

Tous les **élèves inscrits** sont couverts pour les risques **accidents du travail**, dès la rentrée, par l'assurance contractée par la Maison Familiale auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Saône et Loire.

Cette assurance garantit tous les **risques corporels** qui pourraient survenir aux élèves :

- dans l'établissement ou lors des activités de formation à l'extérieur,
- en stage : sur l'exploitation familiale ou chez un Maître de stage. Une convention est établie pour chacun des stages.
- lors des trajets entre le domicile et l'établissement ainsi que le lieu du stage.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

FRAIS DE DOSSIER : 50 €

Payables à la demande d'inscription. Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement (sauf cas de force majeure) et sont remboursés en cas de refus de la demande par la MFR.

ADHESION A L'ASSOCIATION : 20 € Cotisation annuelle juridiquement obligatoire payable à l'inscription définitive.

VISITE MEDICALE : 25 € **Obligatoire** pour les élèves mineurs en cycle professionnel (secondes, premières, terminales) payable à l'inscription définitive.

PENSION - SCOLARITE ANNUELLE : * Montant 2024-2025

	Nombre semaine présence MFR	INTERNAT		
		Hébergement Restauration	Scolarité	Mensuel (10 mois)
4ème / 3ème	19	1 926.00 €	647.00 €	257.30 €
Seconde Professionnelle	16	1 808.00 €	556.00 €	236.40 €
1ère Bac professionnel	19	2 147.00 €	640.00 €	278.70 €
Terminale Bac Professionnel	20	2 260.00 €	620.00 €	288.00 €

	Nombre semaine présence MFR	DEMI-PENSION		
		Restauration	Scolarité	Mensuel (10 mois)
4ème / 3ème	19	1 305.00 €	647.00 €	195.20 €
Seconde Professionnelle	16	1 472.00 €	556.00 €	202.80 €
1ère Bac professionnel	19	1 748.00 €	640.00 €	238.80 €
Terminale Bac Professionnel	20	1 840.00 €	620.00 €	246.00 €

* Payable mensuellement ou trimestriellement selon accord au moment de l'inscription.

Une participation, aux frais de repas à l'examen de 9 €, sera demandée en terminale. Ces frais correspondent au cout des repas facturés dans les établissements de Charolles et Marcigny lors des examens de fin d'année.

TARIFS TRANSPORTS INTERNE :

La MFR sous-traite les trajets de Paray le Monial et Charolles à un transporteur.

Par conséquent, les trajets font l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle soit :

- 185 € pour les classes de 4^e-3^e et de secondes,
- 195 € pour les classes de premières et terminales

Le forfait sera facturé par la MFR en janvier et juin.

Service des transports assurés par la MFR (région Roannaise)

Pouilly sous Charlieu / Briennon : 5 € le trajet.

Roanne : 7 € le trajet

Les transports des lundis et vendredi seront effectués par la MFR et facturés aux familles en janvier et en juin.

AUTRES FRAIS :

- Fournitures atelier : montant variable car elles sont facturées en fonction des réalisations personnelles qui sont propriété de l'élève, et selon engagement de la famille.
- Sorties (bowling, laser game, ...) facturées selon engagement de la famille.

AIDES DIVERSES :

- Possibilité de **bourses** du Ministère de l'Agriculture, sous conditions de ressources (**Dossier transmis par la MF aux familles qui en font la demande sur le bulletin d'inscription**).
- Possibilité d'aides aux transports (à voir avec le Conseil Départemental du département concerné).
- **Le Conseil Régional BFC** participe au financement individuel des apprenants entrants en cycle professionnel pour leur sécurité au travail et leur confort. (Pantalon, veste) et collectivement (équipement de protection individuel)

PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

MATERIEL D'INTERNAT A LA RENTREE :

- ☞ 1 sac pour le linge sale
 - ☞ 1 paire de draps (lit de 90) ou housse de couette et drap housse ET 1 alèse OBLIGATOIRE
 - ☞ 1 couverture ou couette ET 1 oreiller
- (Cette literie peut éventuellement être stockée à la MF durant l'alternance. Dans ce cas, il convient de prévoir un sac marqué au nom du jeune)
- ☞ Nécessaire toilette
 - ☞ 1 tenue de sport (short - survêtement - chaussures).
- Le sac de couchage est interdit pour des raisons d'hygiène.**
- ☞ 1 paire de pantoufles pour les chambres
 - ☞ 1 pilulier pour médicaments si nécessaire

TENUE DE SPORT : Il est impératif que chaque élève dispose d'une tenue spécifique pour le sport (tenue et chaussure).

FOURNITURES SCOLAIRES :

- | | |
|---|---|
| * 1 trousse garnie | * 1 bloc-notes |
| * 2 classeurs avec 12 intercalaires | * 1 cahier de brouillon |
| * 1 petit classeur A4 Souple transparent dos
2 ou 3 cm / ou pochette rabat | * 1 dictionnaire |
| * 1 calculatrice | * 1 dictionnaire anglais |
| * Des feuilles simples 21 x 29,7 perforées | * 1 clé USB neuve et qui ne servira que pour les
cours |
| * Stabilos plusieurs couleurs | * 1 gourde |

EQUIPEMENT DE TRAVAIL OBLIGATOIRE pour se rendre sur les lieux de stage et à la MFR (travaux pratiques, chantiers pédagogiques et atelier)

Prévoir :

- Une paire de chaussures de sécurité
- Une cote de travail
- Une paire de gants